



Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, CAMPOS, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent avant donné procuration : Mme BERGÉ (M. PEYROULET), M. LAFFAILLE (M. HUSTET)

Absents excusés : Mme CAPDEVIOILLE, Mme LALANNE, M. MALABAT, M. PROVENCE

Secrétaire de séance : M. CAYRON Gérard.

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, soumet à l'approbation ce procès-verbal. Accord à l'unanimité.

Partie Formelle

- Décision modificative 2021-N° 3 (Budget Principal)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification de crédits :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
022 : Dépenses imprévues	-5 400 €.		€
6714 : Bourses et prix	500 €		
673 : Titres annulés	4 900 €		
TOTAL	0€		€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification.

- Signature Actes Domofrance

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 9 juillet 2021 relatives à :

- La vente à Domofrance de la parcelle AP 471
- La mise à bail emphytéotique de la propriété « Maison Lechaud » cadastrée AP 108.

Il indique que la signature des actes notariés est programmée le 17 novembre prochain.

Il propose de charger Mme Bareille Muriel de la signature de ces actes en son absence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * CHARGE Mme BAREILLE 1^{ère} Maire Adjointe de la signature de tous les actes relatifs aux deux dossiers ci-dessus énoncés.

- Contribution au budget CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un budget annexe Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle que ce budget est abondé par des crédits du budget principal.

Ainsi dans sa séance du Conseil Municipal du 26 mars 2021 a été votée une somme de 10 701 € au titre du financement du budget annexe : CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant de la contribution du budget principal à hauteur de 10 701 €.

- Vente de lots – Lotissement Clos Labourie 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 novembre 2019 relative à l'achat du terrain à la SEMILUB, section AP 588 d'une contenance totale de 9 135 m² destiné à la création d'un lotissement communal : Clos Labourie 2.

Vu l'avis des domaines en date du 12 Octobre 2021 ;

Monsieur le Maire propose de ventiler les prix des lots après viabilisation de la manière qui suit :

LOTS	Prix HT	TVA sur la marge	PRIX TOTAL
Lot N°1 : 601 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N°2 : 601 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N°3 : 601 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N°4 : 601 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N°5 : 601 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N° 6 : 608 m ²	64 574,67 €	7 425.33 €	72 000,00 €
Lot N° 7 : 600 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N° 8 : 600 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N° 9 : 600 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N° 10 : 600 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €
Lot N° 11 : 600 m ²	64 574,70 €	7 425.30 €	72 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE cette proposition
- CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives et de la signature des actes notariés.

- Echange sans soulte de parcelles entre Monsieur Edouard LABARDACQ-CAPEROT et la Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Edouard LABARDACQ-CAPEROT a demandé à la Commune de procéder à un échange de parcelles.

Ainsi Monsieur Edouard LABARDACQ-CAPEROT cède à la commune les parcelles :

- ZB54 d'une contenance de 3 ares 11 ca, et
- ZB 55 d'une contenance de 84 ares 11 ca, soit 87 ares 56 ca au total.

La Commune, en échange, cède la parcelle :

- ZA 63 d'une contenance de 69 ares 50 ca, attenante à la propriété de Monsieur Edouard LABARDACQ-CAPEROT.
- Monsieur le Maire indique que malgré la différence de surface au détriment de Monsieur Edouard LABARDACQ-CAPEROT, cet échange de terrain se déroulera sans soulte. Les deux parties ont considéré que cet échange est équilibré.

Il précise que l'avis des domaines a été requis le 28 mai 2021 et est resté sans réponse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de procéder à l'échange de terrains précisé ci-dessus
- PRECISE que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre
- CHARGE Madame BAREILLE, Maire adjointe, de signer l'acte administratif correspondant.

- Recrutement d'une personne en service civique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Bibliothèque municipale, de recruter un service civique chargé des missions suivantes :

-Ambassadeur local du livre auprès de différents interlocuteurs tels que le groupe scolaire, l'EHPAD, de l'Adapéi (lectures publiques, recommandations d'ouvrages, etc....)

-Mobilisation Animation et Coordination des bénévoles

-Gestion des permanences, des réseaux sociaux, mise à jour et suivi du fonds

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le recrutement d'un « Ambassadeur local du livre » dans le cadre d'un service civique de 12 mois à raison de 24h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le recrutement temporaire d'une personne nécessaire pour cette mission.

- Contrat pour étude de schéma cyclable

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité doit procéder à la passation d'un contrat pour une étude de schéma cyclable.

Il fait savoir que les Communes de MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS et SAUVAGNON doivent également réaliser une consultation de marchés publics dans ce domaine. Il indique qu'il serait opportun, notamment afin de bénéficier d'économies d'échelle, de procéder ensemble au choix du prestataire qui assurerait cette prestation.

Il explique que la procédure de « groupement de commandes » prévue aux articles L. 2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, permettrait de faire un tel achat mutualisé.

M. le Maire indique que dans le cadre de cette procédure, une convention constitutive du groupement de commandes doit être mise en place ; celle-ci précise notamment ses modalités de fonctionnement. Il présente le projet de convention ci-annexé en en soulignant les points essentiels, à savoir :

- le coordonnateur du groupement serait la Commune de SERRES-CASTET,
- un ou des contrats seraient signés et notifiés par le coordonnateur qui se chargerait de leur suivi et exécution au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement,
- un tel groupement nécessite la constitution d'une Commission d'appel d'offres (C.A.O.), qui sera celle du coordonnateur.

L'Assemblée, ouï l'exposé de son Président et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la convention, ci-annexée, constitutive du groupement de commandes entre serait les Communes de SERRES-CASTET, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS et SAUVAGNON pour le choix d'un prestataire chargé d'une étude de schéma cyclable ;

DECIDE que la Commune de SERRES-CASTET sera coordonnateur du groupement ;

PRECISE que la Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et à faire les démarches nécessaires à son exécution.

- Amendes de police 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la Commune pour la création de liaisons piétonnes et sécurisation d'abris bus.

Il propose de demander une subvention dans le cadre des amendes de polices pour la création d'une liaison piétonne adossée à une écluse sur l'Allée Mireval, et soumet le plan de financement ci-dessous :

FINANCEMENT PREVISIONNEL HT

<u>DEPENSES</u>	
• Aménagements cheminement piéton	13 174,82 €
<u>TOTAL</u>	13 174,82 €
<u>RECETTES</u>	
• Fonds propres	3 587,41 €
• Subvention amendes de police	6 000,00 €
• Emprunt Commune.....	3 587,41 €
<u>TOTAL</u>	13 174,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité cette proposition.

Partie Informelle

- Voirie

Comme annoncé, un premier volet de travaux de voiries vient de s'engager. Il concerne les chemins des Luys, de Lous Toupis, Mireval, et Haute Vue. M. Le Maire rappelle que cette opération est la première d'une série de chantiers liés à l'entretien et la réfection des chaussées. Pour 2021, 340 000 € seront consacrés à ce dossier par la municipalité qui a réalisé un audit complet et établi des priorités.

- CIAE

Le Centre d'Investigation et d'Action Educative propose une convention partenariale dans le but d'accueillir des jeunes mineurs amenés à effectuer une mesure de réparation des dommages qu'ils auront causé. Le Conseil Municipal s'est dit favorable à ce projet.

- Reboisement compensateur

Afin de compenser les 2000 m² de terrains déboisés lors de la réalisation d'un bassin écrêteur au Labarthe, une opération compensatrice de reboisement sera effectuée, sur une surface équivalente, aux abords du Luy. Cette action s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une « trame verte ».

- Conseil Municipal des Enfants

- Huit garçons et filles élèves de CM1 et CM2 composent l'assemblée du Conseil Municipal des Enfants. Ils ont été officiellement installés le 8 novembre 2021. Ils vont désormais travailler ensemble à la collecte de leurs idées et à des projets.

- **Journée en l'honneur des bénévoles** : le 23 octobre quelques 70 participants à la vie associative communale ont été réunis autour d'ateliers ludiques riches et variés. Chaque association a ensuite signé les nouvelles conventions de partenariat et d'occupation de salles communales.

- **Congrès des Maires** : 5 élus représenteront la Commune les 16 -17 et 18 novembre à Paris.

Prochain Conseil Municipal le 03/12/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à SAUVAGNON, le 18 novembre 2021



Le Maire,
Bernard PEYROULET